

Guide du candidat à une bourse Erasmus+

Conditions à remplir pour bénéficier d'une bourse Erasmus+

- Être inscrit en section de BTS Commerce international du lycée Ambroise Brugière.
- Le stage doit impérativement se dérouler dans un des pays participant au programme Erasmus https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/programme-guide/part-a/who-canparticipate/eligiblecountries_fr
- Le stage doit avoir une durée de 2 mois minimum. Les dates sont fixées en conseil d'administration. Pour l'année scolaire 2024-2025, il s'agit du 28 Avril 2025 au 27 Juin 2025.
- Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier de soutien : voir notre document « Erasmus plus et le handicap ».
- L'établissement doit sélectionner les bénéficiaires d'une bourse parmi l'ensemble des candidats si le nombre de bourses est inférieur au nombre de candidats. Les critères de sélection retenus sont les résultats scolaires de l'étudiant et sa motivation.

Comment poser sa candidature ?

- Vous devez vous signaler auprès du DDFPT pour participer au processus de sélection qui permet de départager les candidats à une bourse Erasmus+.
- L'entreprise partenaire de votre stage et les missions confiées doivent avoir été validées par Mme Chanet et Mme Delplanque, professeurs en charge des stages.

Calendrier

Le processus de sélection commence dès le mois de septembre. Les élèves doivent commencer à chercher un stage dès le début de l'année scolaire. C'est en Mars 2025 que la Direction et l'équipe pédagogique choisissent éventuellement les étudiants qui bénéficieront d'une bourse Erasmus.

Montant de la bourse Erasmus

Le montant d'une bourse Erasmus varie entre 225€ et 606€ par mois selon les pays de destination et selon les années. Elle est complétée par des frais de voyage en fonction du pays de destination et d'un complément de stage de 150 euros par mois.

Les étudiants aux échelons 6 et 7 des bourses de l'enseignement supérieur reçoivent un complément pour étudiant ayant moins d'opportunité de 200 euros par mois.

La bourse Erasmus est cumulable avec d'autres bourses d'aide à la mobilité étudiante.

Remarque : La bourse CROUS est maintenue durant le stage.

Reconnaissance du stage à l'étranger

Le stage à l'étranger est obligatoire en section de BTS Commerce international, il fait partie intégrante des blocs 1 (RCI) et 3 (DCI)

Démarches administratives

1. Avant le départ

- Nous vous demandons de vérifier :
 - a) Que vous avez bien signé les documents suivants :
 - Convention de stage du lycée
 - Contrat de mobilité et le contrat pédagogique Erasmus
 - b) Que vous êtes en possession des documents suivants :
 - Charte Erasmus de l'étudiant
 - Passeport ou carte d'identité en cours de validité
 - Carte européenne d'assurance maladie
 - Attestation de couverture en cas d'accident du travail
 - Attestation de responsabilité civile
 - c) Que vous avez accompli les formalités suivantes :
 - Inscription sur le Fil d'Ariane :
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>
 - Inscription sur le site Réalisation du test de langues vivantes sur la plateforme E-learning sauf pour les élèves bénéficiant d'une dispense (locuteur natif) et passation du test avant votre départ. Rappel : « Le soutien linguistique en ligne a pour but d'aider les participants au programme Erasmus+ à améliorer leurs connaissances de la langue dans laquelle ils vont travailler, étudier ou faire du bénévolat à l'étranger, afin qu'ils puissent tirer le meilleur parti de cette expérience. »

Bourses de la région

Demande de bourse d'aide à la mobilité internationale sur le site du conseil régional réalisée par l'étudiant : <https://www.auvergnehonealpes.fr/aides/me-former-letranger-avec-la-bourse-region-mobilite-internationale-lyceens-0>

Vous pouvez utiliser les outils à votre disposition sur le site Europass afin d'élaborer votre CV et votre Europass : <http://www.agence-erasmus.fr/page/europass>

2. Dès l'arrivée dans l'entreprise partenaire à l'étranger

- 1er jour : Faire signer l'attestation du Conseil régional : attention, si l'entreprise n'a pas de tampon (cachet), elle doit joindre une lettre attestant qu'elle n'en possède pas.
- Télécharger l'attestation scannée sur le site Sicorra dans votre espace.

3. À la fin du stage, avant de rentrer en France

- a. Faire remplir par le tuteur la fiche « Après la mobilité » (Attestation de stage et Evaluation du stagiaire par le tuteur) et la renvoyer à Mme Chanet.
- b. Faire remplir, signer et tamponner 4 originaux du certificat de stage (groupement interacadémique) dans la langue de stage.
- c. Faire remplir l'évaluation de stage par le tuteur

4. Après le stage, au retour en France

- a. Compléter et soumettre votre questionnaire Erasmus dès la réception de la notification (email) qui vous y invite.
- b. Passer le 2e test de e learning d'évaluation linguistique en ligne dans les 15 jours suivant la fin du stage